

Délégation Départementale  
de la Haute-Vienne

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE

MONSIEUR LE MAIRE - COMMUNE DE DOURNAZAC

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE

<b>Prélèvement</b>	00110621	<b>Commune</b>	DOURNAZAC
<b>Unité de gestion</b>	0042 SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE	<b>Prélevé le :</b>	<b>mardi 21 septembre 2021 à 13h30</b>
<b>Installation</b>	UDI 000974 DOURNAZAC	<b>par :</b>	Aurore ABDERRAHMANE
<b>Point de surveillance</b>	0000004113 CVM-DOURNAZAC-L'ARTIGE	<b>Motif :</b>	Contrôle sanitaire
<b>Localisation exacte</b>	L'ARTIGE	<b>Type d'eau :</b>	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	18,9 °C		25	
Chlore libre	0,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,1 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

*Analyse effectuée par : LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX DE LA VILLE DE LIMOGES 8701*  
Type de l'analyse : CVM Code SISE de l'analyse : 00115163 Référence laboratoire : 210914-10459

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>				
<b>Chlorure de vinyl monomère</b>	<b>3,40 µg/L</b>	0,5		<b>Valeur hors limites</b>

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00110621)

Eau non conforme aux exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre Chlorure de vinyle monomère. Cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble du réseau de distribution. Un suivi renforcé de ce paramètre est mis en place.

Limoges le 4 octobre 2021  
Pour Le Directeur de la Délégation  
Départementale  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Aurélie MORANGE